



OBSERVATOIRE DE L'ÉPARGNE EUROPÉENNE

L'assurance-vie sur supports en unités de compte et sur supports à taux garanti en Europe 1997-2000 une période exceptionnelle

André Babeau

Président du Conseil d'orientation de l'OEE

Auguste Mpacko Priso (OEE)

Laurent Grillet-Aubert (OEE)

Octobre 2002

Rapport final sur l'enquête menée par l'OEE auprès des
autorités de contrôle des quinze pays
de l'Union européenne

SOMMAIRE

Introduction	3
1 La taille des marchés nationaux en flux et en encours de provisions	6
1.1 Les parts de marché dans les flux de collecte	6
1.2 Les parts de marché dans les encours de provisions	9
1.3 La part des chiffres d'affaires dans le PIB des différents pays	13
2 Primes et encours par tête	15
2.1 Les provisions techniques par tête pour l'ensemble de l'assurance-vie et pour chacune des deux grandes catégories de supports	15
2.2 Le montant des primes par habitant et le rapport des provisions aux primes	20
3 Le montant des prestations pour chacune des deux grandes catégories d'assurance-vie	25
3.1 La décomposition des prestations selon le support	25
3.2 Le rapport des prestations aux provisions et le montant des prestations par habitant	27
4 Réévaluations et autres facteurs de variation des encours de provisions	30
Conclusion	31

Introduction

Avec l'appui d'EUROSTAT à Luxembourg et du CEA à Paris, l'OEE a lancé en février 2002 une enquête auprès des 15 autorités de contrôle de l'assurance-vie des pays faisant partie de l'Union européenne. Cette enquête portait sur l'activité des sociétés d'assurance-vie relevant de chacune de ces autorités de contrôle pour les années 1997-2000. Le questionnaire correspondant à cette enquête faisait systématiquement référence aux termes de la Directive n°91/674 concernant la présentation des comptes des sociétés d'assurance.

Les tableaux que le questionnaire d'enquête demandait aux autorités de contrôle de remplir allaient d'ailleurs un peu au-delà de la Directive de 1991 puisqu'ils faisaient, au moins implicitement référence, à l'existence de deux comptes séparés de résultat technique : un compte concernant les supports d'assurance-vie et de capitalisation en unités de compte et un compte concernant les supports en monnaie nationale (souvent l'euro) ou en devises¹.

L'objectif de l'enquête était en effet d'ouvrir la voie à une décomposition des créances des ménages sur les sociétés d'assurance-vie suivant que le risque financier était supporté par ces sociétés ou par les épargnants². Dans beaucoup de pays européens en effet, la période 1997-2000 avait été marquée à la fois par la forte part des placements en assurance-vie dans le flux nouveau de placements financiers des ménages et, au sein de l'assurance-vie, par la montée des versements sur supports en unités de compte. Dès lors que les placements en assurance-vie pouvaient atteindre les deux tiers et parfois même les trois quarts du flux de nouveaux placements financiers des ménages, il devenait indispensable de distinguer, dans ces flux nouveaux de créances des ménages sur l'assurance-vie, la part qui augmentait l'exposition au risque du patrimoine financier et cette part qui continuait d'être considérée comme un placement « sécuritaire ».

Après un tableau de synthèse où étaient repris l'ensemble des informations concernant l'assurance vie au cours d'une année donnée (chiffre d'affaire, produits crédités, prestations, réévaluations...etc.), il était demandé aux autorités de contrôle de remplir deux tableaux distincts, l'un concernant les supports d'assurance-vie et de capitalisation en unités de compte et l'autre, les autres supports des différents contrats souscrits avec les sociétés d'assurance vie. Dans chacun des deux tableaux, on demandait, pour chaque année de la période, le montant du chiffre d'affaires, le montant des diverses prestations et le montant des provisions techniques en fin d'année. Le tableau concernant les supports en unités de compte comportait également une ligne reprenant les « réévaluations » (plus ou moins-values en capital affectant la créance du souscripteur), cependant que le tableau concernant les supports en monnaie nationale ou en devises comportait une ligne « produits crédités » qui reprenait l'ensemble des

¹ A notre connaissance, la Commission de contrôle des assurances (CCA) en France est la seule autorité de contrôle à fournir, dans son rapport pour l'année 2000, un compte complet de résultat technique pour l'assurance vie ou capitalisation en unités de compte. Voir *Résultats comptables des entreprises d'assurance et de réassurance, Exercice 2000*, CCA, France, 2ème trimestre 2002, page 57.

² Parmi les neuf classes d'assurance distinguées par la Directive n°79/267, la classe III regroupe tous les contrats concernant la durée de la vie humaine, l'assurance nuptialité et l'assurance natalité dont les prestations sont liées à des fonds d'investissement (assurance que les Britanniques appellent « Unit-linked » et qu'aux Etats-Unis, signalons-le, on appelle « variable »). La classe III de la Directive européenne concerne ainsi les assurances en cas de vie et de décès, l'assurance de capital différé et l'assurance de rente viagère.

rémunérations de ces supports (taux garanti et participation au bénéfice). Quant au tableau de synthèse couvrant l'ensemble de l'assurance vie, il reprenait toutes ces informations³.

Notre demande ne portait donc pas sur un compte complet de résultat technique des supports en unités de compte et des autres supports (en particulier, nous ne demandions pas le solde financier – produits nets de placements moins participation aux résultats – pour les supports en unités de compte, car, en ce qui les concerne, isoler cette information ne nous paraissait pas nécessaire). Mais les tableaux tels qu'ils étaient demandés étaient susceptibles, pour les deux grandes catégories d'assurance vie distinguées, de permettre un passage cohérent du chiffre d'affaires à la variation d'encours des provisions techniques

Nous avons demandé à nos interlocuteurs de nous retourner, si possible, les documents remplis dans le courant du mois d'avril. En fait certains retours ont été plus tardifs et la plupart d'entre eux ont nécessité des contacts avec divers interlocuteurs pour bien interpréter la signification des informations transmises. Les informations disponibles concernant le Royaume-Uni ne nous ont, quant à elles, été communiquées que dans la deuxième quinzaine du mois de juin. Trois autorités de contrôle nous ont avertis que, pour diverses raisons, elles ne pourraient donner suite à notre demande : il s'agit des autorités de contrôle de l'assurance aux Pays-Bas, en Suède et en Grèce.

Les autorités de contrôle de 12 pays nous ont donc retourné le questionnaire d'enquête et nous leur en sommes naturellement très reconnaissants. Cela ne signifie pas que les trois tableaux demandés étaient complets, ni faciles à interpréter. Les informations les plus solides nous ont semblé être, de façon générale, celles qui concernaient, d'une part, le chiffre d'affaire, d'autre part, les encours de réserves techniques. Viennent ensuite les prestations dont la ventilation entre les deux grandes catégories de supports a pu être fournie par une majorité des pays répondants. Les « réévaluations » concernant les supports en unités de compte viennent en troisième position, donnant lieu parfois à certains malentendus. Enfin, la ligne « produits crédités » des supports en monnaie nationale ou en devises semble bien être celle qui, dans nombre de cas, a été le plus difficilement « renseignée ».

L'exploitation des questionnaires a donc donné lieu à certains « ajustements » qui ont naturellement porté sur les informations que l'on pouvait, dans chaque cas, considérer comme les moins fiables. Pour tous les tableaux commentés ci-après, les informations tirées de l'enquête ont pu être présentées pour la Suède, les Pays-Bas et la Grèce⁴ en utilisant des statistiques obtenues hors enquête : il s'agit principalement des publications *European Insurance in Figures* du CEA et *Special Feature on Insurance and Pension Funds* de la Commission européenne (EUROSTAT)⁵. En ce qui concerne les données fournies par le CEA, il nous faut signaler une différence importante avec les données que nous avons retenues : le CEA retient une acception large de l'assurance vie qui, souvent inclut, les informations concernant les fonds de pension. Cela est vrai en particulier de pays comme le Royaume-Uni, la Suède et la Finlande. Nous nous sommes tenus dans cette étude aux

³ Pour une définition précise de chacune de ces grandeurs, on se référera au questionnaire fourni en annexe 1 de ce document.

⁴ Cela est aussi le cas pour les données concernant l'Espagne en 1997, car les autorités de contrôle de ce pays ne nous avaient communiqué que les années 1998-2000.

⁵ Voir aussi *L'assurance vie multisupports, bilan et perspectives*, CARDIF-NATIO VIE, Etude 2001-2002, sous la direction d'André Babeau, mars 2002, 138 pages.

définitions plus restrictives de l'assurance vie retenues par les autorités de contrôle de chaque pays : elles excluent les fonds de pension qui ne sont pas distinct des entreprises et les fonds de pension gérés de façon autonome, c'est à dire ni dans la dépendance d'une entreprise, ni gérés par une société d'assurance vie. Dans certains cas, on a même le sentiment que les cotisations de certains fonds de pension gérés par des compagnies d'assurance-vie ne sont pas comprises dans la collecte de l'assurance vie stricto sensu. En revanche, cette collecte inclue évidemment les primes versées sur les plans d'épargne retraite individuels⁶.

Une des raisons importantes pour lesquelles il était d'ailleurs préférable de s'en tenir à une définition assez stricte de l'assurance-vie est que la distinction entre supports UC et autres supports qui est au cœur de notre enquête n'a, au sens strict, de signification que pour l'assurance-vie : s'agissant des fonds de pension, la distinction qui y correspond approximativement est fonds à prestations définies et fonds à cotisations définies, mais à bien des égards la réglementation s'appliquant à ces fonds est tout à fait différente de celle qui concerne l'assurance-vie.⁷

Au total, les informations transmises à l'occasion de cette enquête, complétées par les sources qui viennent d'être mentionnées, nous paraissent fournir une description des caractéristiques de l'assurance vie en Europe probablement plus complète que celle à laquelle on pouvait procéder jusqu'ici compte tenu des informations existantes. Dans ce qui suit, tous les résultats portant sur des grandeurs en valeur absolue sont fournis euros (l'unité utilisée est précisée) ; les conversions pour les pays hors zone euro (Royaume-Uni, Danemark et Suède) ont été faites selon l'indice de parité des pouvoirs d'achat. En ce qui concerne le Luxembourg et l'Irlande, le dynamisme du secteur de l'assurance vie sur la période étudiée est bien réel, mais on sait qu'il ne concerne que minoritairement les habitants des pays en question. C'est pourquoi dans tous les tableaux présentés dans ce rapport qui concernent des grandeurs par habitant, nous avons exclu le Luxembourg et l'Irlande car ces indicateurs les concernant auraient été dépourvus de sens.

⁶ En ce qui concerne le Danemark cependant, nous n'avons pas été capables de vérifier si les données transmises par l'autorité de contrôle ne contenaient pas aussi des statistiques de collecte et d'encours concernant au moins certains fonds de pension dits autonomes.

⁷ La distinction entre fonds de pension et sociétés d'assurance vie est très complexe. Certains pays et les publications d'EUROSTAT elles-mêmes semblent maintenir une nette séparation entre les statistiques concernant les sociétés d'assurance et les fonds de pension « autonomes » correspondant à des unités institutionnelles qui ne sont pas des sociétés d'assurance et dont l'activité principale est la collecte des cotisations retraite, la gestion des fonds collectés et le versement des pensions. Cette distinction, rappelons-le, est conforme aux dispositions prévues dans le SEC 1995 dont la nomenclature des opérations financières décompose le poste F.61 en deux sous-catégories : F.611 Droits nets des ménages sur les provisions techniques d'assurance vie et F.612 Droits nets des ménages sur les fonds de pension. D'autres pays ou des organismes comme le Comité européen des assurances (CEA) soutiennent le point de vue opposé selon lequel il n'y a pas de différence de nature entre les activités d'assurance vie et celles des fonds de pension : dans les deux cas, il y a mutualisation des risques et gestion des capitaux accumulés. Certains contrats collectifs d'assurance vie passés avec des entreprises correspondent sont en fait très proches de fonds de pension. La seule différence importante entre les deux types d'activité est, du point de vue de l'assuré, le régime fiscal des cotisations et des prestations : dans les contrats d'assurance-vie (au moins pour les contrats individuels), le plus souvent, il n'y a pas d'exonération des cotisations versées, mais les prestations à la sortie sont, en revanche, exonérées ; s'agissant des fonds de pension (et de certains contrats collectifs d'assurance vie), au contraire, les cotisations sont largement exonérées et les prestations sont imposées selon le droit commun. Il n'y aurait donc pas lieu d'établir une distinction entre les deux types d'activité.

Dans la présente étude, nous sommes plus proches de la première position que de la seconde.

1 La taille des marchés nationaux en flux et en encours de provisions

Nous présenterons dans cette section les données de base de l'étude en ce qui concerne, d'une part, les chiffres de la collecte (il s'agit des chiffres d'affaires directs nets de la réassurance) et, d'autre part, les chiffres concernant les encours de provisions en fin d'année. C'est, croyons-nous, la première fois qu'une telle étude est menée en distinguant systématiquement les informations concernant les supports gérés en unités de compte (classe 3 de la Directive européenne de 1979) et les supports comportant une garantie de taux minimum.

1.1 Les parts de marché dans les flux de collecte

Pour l'ensemble de l'Union européenne, le tableau 1 fait ressortir une croissance annuelle de la collecte de plus de 15% par an qui traduit bien le très fort dynamisme du secteur au cours de la période étudiée. Entre les deux dates, le Royaume-Uni a encore accru sa part de marché passant de moins de 29% en 1997 à près de 33% en 2000. La France vient toujours en deuxième position, mais avec une nette régression de sa part : celle-ci s'explique toutefois principalement par le choix du point de départ de l'étude ; l'année 1997, pour des raisons fiscales, a constitué en effet une année exceptionnelle en raison d'un mois de décembre tout à fait atypique. En troisième position vient toujours l'Allemagne, mais avec un net tassement de sa part de marché qui est, en 2000, inférieure à 13%. Dans les parts de marché plus réduites, on remarquera la progression de l'Italie, de l'Espagne et de l'Irlande, faisant suite à des démarrages récents (pour l'Irlande, le démarrage est, on le sait, à l'international). Progression également de la part de marché de la Suède et de la Belgique, pays où l'assurance vie est beaucoup plus ancienne, mais a connu, entre 1997 et 2000, un nouveau printemps.

Tableau 1
Les parts de marché pour l'ensemble de la collecte de l'assurance-vie
dans l'Union européenne

Pays	1997 (montants en millions d'euros)	1997 (en % du total)	2000 (montant en millions d'euros)	2000 (en % du total)	Δ en points de pourcentage
Autriche	3 403	1.2	5 013	1.1	0.0
Belgique	6 237	2.1	12 901	2.9	0.8
Allemagne	46 847	15.9	57 906	12.9	-3.0
Danemark	5 640	1.9	6 998	1.6	-0.4
Espagne	11 747	4.0	23 768	5.3	1.3
Finlande	1 897	0.6	4 212	0.9	0.3
France	79 729	27.1	91 979	20.5	-6.6
Royaume-Uni	85 082	28.9	146 124	32.6	3.7
Grèce	917	0.3	1 322	0.3	0.0
Irlande	3 252	1.1	11 377	2.5	1.4
Italie	19 686	6.7	39 921	8.9	2.2
Luxembourg	3 577	1.2	5 427	1.2	0.0
Pays-Bas	17 135	5.8	23 003	5.1	-0.7
Portugal	1 989	0.7	3 627	0.8	0.1
Suède	7 095	2.4	14 805	3.3	0.9
Total	294 233	100	448 383	100	15.1

En ce qui concerne la collecte sur supports en unités de comptes (classe 3 de la Directive de 1979), l'année 2000 fait apparaître un monde nouveau par rapport à 1997 : les versements sur supports en unités de compte ont d'ailleurs crû entre les deux dates au rythme annuel moyen de près de 43%. En 1997, l'hégémonie du Royaume-Uni était encore totale avec une part de marché qui approchait des trois cinquièmes, la France venant en seconde position avec moins d'un cinquième. Les Pays-Bas viennent en troisième position avec moins de 5%. En 2000, la part du Royaume-Uni est tombée à peine plus du tiers, cependant que la part de la France dépasse nettement le cinquième. L'Italie s'est hissée à près de 13% et trois autres pays ont des parts maintenant sensiblement supérieures à 5% : l'Irlande, les Pays-Bas et l'Espagne.

Parmi les pays dont la part a peu augmenté ou a même régressé (ceux où l'assurance en unités n'a pas encore démarré) : l'Allemagne, le Portugal, le Danemark et la Finlande.

Tableau 2
Les parts de marché pour la collecte sur supports en
unités de compte

Pays	1997 (montants en millions d'euros)	1997 (en % du total)	2000 (montants en millions d'euros)	2000 (en % du total)	Δ en points de pourcentage
Autriche	84	0.1	601	0.3	0.2
Belgique	656	1.1	6 767	3.8	2.7
Allemagne	1222	2.0	3585	2.0	0.0
Danemark	86	0.1	256	0.1	0.0
Espagne	940	1.5	9 270	5.2	3.7
Finlande	102	0.2	936	0.5	0.4
France	11 266	18.4	38 445	21.5	3.3
Royaume-Uni	35 309	57.5	63 564	35.5	-21.8
Grèce	110	0.2	676	0.4	0.2
Irlande	2602	4.2	10 271	5.7	1.5
Italie	2 165	3.5	22 278	12.4	9.0
Luxembourg	1 431	2.3	5 164	2.9	0.6
Pays-Bas	2 913	4.7	9 385	5.2	0.5
Portugal	207	0.3	772	0.4	0.1
Suède	2 281	3.7	7225	4,0	-0.4
Total	61 374	100	179 195	100	42.6

Enfin, en ce qui concerne la collecte sur supports à taux garanti, le tableau ci-dessous fait ressortir une progression très importante de la part du Royaume-Uni (plus de 9 points de pourcentage) et le maintien de la part de l'Allemagne qui, en 2000, devance la France ; cette dernière, on vient de le voir, a connu, en 2000, une collecte fort brillante sur les supports en unités de compte.

Tableau 3
Les parts de marché pour la collecte sur les supports à taux garanti

Pays	1997 (montants en millions d'euros)	1997 (en % du total)	2000 (montant en millions d'euros)	2000 (en % du total)	Δ en points de pourcentage
Autriche	3 319	1.4	4 412	1.6	0.2
Belgique	5 581	2.4	6 134	2.3	-0.1
Allemagne	45 625	19.6	54 321	20.2	0.5
Danemark	5 554	2.4	6 742	2.5	0.1
Espagne	10 807	4.6	14 498	5.4	0.7
Finlande	1 795	0.8	3 276	1.2	0.4
France	68 463	29.4	53 534	19.9	-9.6
Royaume-Uni	49 773	21.4	82 560	30.7	9.2
Grèce	807	0.3	646	0.2	-0.1
Irlande	650	0.3	1 106	0.4	0.1
Italie	17 521	7.5	17 643	6.5	-1.0
Luxembourg	2 146	0.9	263	0.1	-0.8
Pays-Bas	14 222	6.1	13 618	5.1	-1.1
Portugal	1 782	0.8	2 855	1.1	0.3
Suède	4 814	2.1	7 580	2.8	1.2
Total	232 859	100	269 188	100	5.1

1.2 Les parts de marché dans les encours de provisions

Les parts de marché sur les encours de provisions font également ressortir la primauté du Royaume-Uni. Fin 1997 pourtant, c'était la France qui venait en tête avec plus du quart du total, suivie de très près par le Royaume-Uni et, un peu plus loin, par l'Allemagne. En 2000, le Royaume-Uni a pris le large avec une croissance de sa part de marché de près de 4 points de pourcentage, cependant que celle de la France régressait légèrement et celle de l'Allemagne, plus nettement. La part de l'Italie augmente, quant à elle, et se rapproche de 7%.

Tableau 4
Les parts de marché en encours de provisions pour l'ensemble de
l'assurance-vie

Pays	1997 (montants en millions d'euros)	1997 (part du total en %)	2000 (montants en millions d'euros)	2000 (part du total en %)	Δ en points de pourcentage
Autriche	24 948	1.4	32 839	1.2	-0.2
Belgique	40 805	2.3	64 740	2.4	0.1
Allemagne	391 741	21.7	495 286	18.2	-3.4
Danemark	75 164	4.2	103 706	3.8	-0.3
Espagne	45 372	2.5	75 462	2.8	0.3
Finlande	9 171	0.5	19 787	0.7	0.2
France	460 222	25.5	644 567	23.7	-1.7
Royaume-Uni	427 885	23.7	737 737	27.2	3.5
Grèce	2 389	0.1	3 915	0.1	0.0
Irlande	19 125	1.1	41 308	1.5	0.5
Italie	95 082	5.3	180 708	6.7	1.4
Luxembourg	10 597	0.6	21 218	0.8	0.2
Pays-Bas	137 519	7.6	189 542	7.0	-0.6
Portugal	8 022	0.4	15 363	0.6	0.1
Suède	58 010	3.2	88 580	3.3	0.1
Total	1 806 052	100	2 714 758	100	14.6

En ce qui concerne les parts de marché des provisions sur les supports en unités de compte, les choses changent aussi beaucoup entre 1997 et 2000, mais évidemment moins vite que pour les flux de collecte. La part du Royaume-Uni qui était de plus des trois cinquièmes fin 1997 est encore très proche de la moitié fin 2000. Celle de la France a gagné plus de quatre points et celle de l'Italie, à un niveau plus faible, a progressé de près de 6 points.

Tableau 5
Les parts de marché en encours de provisions sur les supports en
unités de compte

	1997 (montants en millions d'euros)	1997 (part du total en %)	2000 (montants en millions d'euros)	2000 (part du total en %)	Δ en points de pourcentage
Autriche	102	0.0	1033	0.1	0.1
Belgique	1 198	0.4	13 222	1.9	1.5
Allemagne	5 140	1.7	10 658	1.5	-0.2
Danemark	0	0.0	1 556	0.2	0.2
Espagne	1 108	0.4	13 478	1.9	1.5
Finlande	138	0.0	3 240	0.5	0.4
France	46 218	15.2	138 892	19.6	4.4
Royaume-Uni	183 563	60.3	347 474	48.9	-11.4
Grèce	221	0.1	724	0.1	0.0
Irlande	12 173	4.0	32 008	4.5	0.5
Italie	4 174	1.4	49 689	7.0	5.6
Luxembourg	4 557	1.5	13 442	1.9	0.4
Pays-Bas	39 468	13.0	66 340	9.3	-3.6
Portugal	628	0.2	1 839	0.3	0.1
Suède	5 859	1.9	16 653	2.3	0.4
Total	304 547	100	710 248	100	32.6

Enfin, en ce qui concerne les encours de provisions sur supports à taux garanti, c'est la France qui venait en tête en 1997 avec nettement plus du quart du total ; elle est encore en tête fin 2000, mais sa part ne dépasse plus que de peu 25% et elle est talonnée par l'Allemagne qui, on vient de le voir, n'a pas développé les supports en unités de compte.

Tableau 6
Les parts de marché en encours de provisions sur
les supports à taux garanti

Pays	1997 (montants en millions d'euros)	1997 (part du total en %)	2000 (montants en millions d'euros)	2000 (part du total en %)	Δ en points de pourcentage
Autriche	24 846	1.7	31 806	1.6	-0.1
Belgique	39 607	2.6	51 518	2.6	-0.1
Allemagne	386 601	25.7	484 628	24.2	-1.6
Danemark	75 164	5.0	102 150	5.1	0.1
Espagne	44 264	2.9	61 984	3.1	0.1
Finlande	9 033	0.6	16 547	0.8	0.2
France	414 004	27.6	505 675	25.2	-2.3
Royaume-Uni	244 322	16.3	390 263	19.5	3.2
Grèce	2 168	0.1	3 191	0.2	0.0
Irlande	6 952	0.5	9 300	0.5	0.0
Italie	90 908	6.1	131 019	6.5	0.5
Luxembourg	6 040	0.4	7 776	0.4	0.0
Pays-Bas	98 051	6.5	123 202	6.1	-0.4
Portugal	7 394	0.5	13 524	0.7	0.2
Suède	52 151	3.5	71 927	3.6	0.1
Total	1 501 505	100	2 004 510	100	10.1

Il n'est pas inintéressant de rassembler en un seul tableau pour la fin de l'année 2000 les parts de marché en encours et en flux, en soustrayant les secondes des premières. Apparaissent alors avec des valeurs négatives les pays dont le dynamisme de l'assurance-vie au cours de l'année 2000 a été supérieur à « l'historique » représenté par la part dans les encours. Curieusement, malgré le niveau très important qu'il a déjà atteint, c'est le cas du Royaume-Uni. Les autres cas de dynamisme important sont moins étonnants : l'Italie et l'Espagne font apparaître leur démarrage relativement récent. Mais, quoique de façon moins spectaculaire, sont aussi à classer dans ce groupe, l'Irlande, la Finlande, le Portugal et la Grèce. En revanche, pays d'assurance vie déjà plus mûre, l'Allemagne, la France, le Danemark et les Pays-Bas font apparaître une part de marché dans la collecte inférieure à celle qu'ils ont dans les provisions.

Tableau 7
Comparaison des parts de marché de l'assurance vie en
encours de provisions et en flux de collecte en 2000

Pays	Part dans le total des provisions (en %)	Part dans le total de la collecte (en %)	Différence dans les parts
Royaume -Uni	27,2	32,6	-5,4
France	23,7	20,5	3,2
Allemagne	18,2	12,9	5,3
Pays-Bas	7,0	5,1	1,9
Italie	6,7	8,9	-2,2
Danemark	3,8	1,6	2,2
Suède	3,3	3,3	0,0
Espagne	2,8	5,3	-2,5
Belgique	2,4	2,9	-0,5
Irlande	1,5	2,5	-1,0
Autriche	1,2	1,1	0,1
Luxembourg	0,8	1,2	-0,4
Finlande	0,7	0,9	-0,2
Portugal	0,6	0,8	-0,2
Grèce	0,1	0,3	-0,2
Total	100,0	100,0	0,0

1.3 La part des chiffres d'affaires dans le PIB des différents pays

Si les différents tableaux précédents situent bien le poids respectif des différents pays dans le marché de l'assurance vie en Europe, ainsi que leur dynamisme les uns par rapport aux autres, nous n'avons pas encore produit d'indicateur de « niveau » de développement de l'assurance vie dans chacun des pays de l'Union européenne. Ce « niveau » ne peut être précisé qu'en prenant une référence commune indiquant le « poids » économique de ces différents pays. Une référence usuelle est celle du produit intérieur brut. Le tableau ci-dessous fournit donc la part du chiffre d'affaires de l'assurance vie dans le PIB de chaque pays pour 1997 et pour 2000.

Le poids de la collecte dans le PIB se situe évidemment à un niveau très élevé au Luxembourg (il culmine à plus de 26% en 2000) et en Irlande (avec une part plus que doublée entre 1997 et 2000) : ces niveaux, on le sait, rendent surtout compte de la collecte opérée en dehors du Luxembourg par des filiales de sociétés étrangères localisées à Luxembourg.

Plus significative est le niveau proche de 10% atteint au Royaume-Uni, en forte augmentation par rapport à 1997. Vient ensuite un groupe de pays dont la part se situe entre 5 et 6,5% du PIB, par ordre décroissant : Suède, France, Pays-Bas, Belgique. Plus loin, on trouve un ensemble de pays dont le poids relatif de la collecte se situe seulement entre 2,5 et 4% du PIB, là encore par ordre décroissant : Danemark, Espagne, Italie, Finlande, Portugal, Autriche. Enfin, en Grèce, la collecte dépasse à peine 1% du PIB. A cet aune, l'éventail du développement de l'assurance vie apparaît donc largement ouvert en Europe.

Tableau 8
Part dans le PIB du chiffre d'affaires de l'assurance vie (en %)

Pays	En 1997	En 2000	Δ (en points de pourcentage)
Autriche	1,9	2,5	0,6
Belgique	2,9	5,2	2,3
Allemagne	2,5	2,9	0,4
Danemark	3,8	4,0	0,2
Espagne	2,4	3,9	1,5
Finlande	1,8	3,2	1,4
France	6,4	6,5	0,1
Royaume-Uni	6,5	9,6	3,1
Grèce	0,9	1,1	0,2
Irlande	4,9	11,0	6,1
Italie	1,9	3,4	1,5
Luxembourg	22,9	26,4	3,5
Pays-Bas	5,1	5,7	0,6
Portugal	2,1	3,2	1,1
Suède	3,6	6,5	2,9
Total	4,0	5,3	1,3

2. Primes et encours par tête

On examinera ci-après, d'une part, les niveaux de primes d'assurance vie rapportés à la population et, d'autre part, les niveaux d'encours de provisions rapportés à cette même population. On commencera par les seconds.

2.1 Les provisions techniques par tête pour l'ensemble de l'assurance-vie et pour chacune des deux grandes catégories de supports

Avec le montant des encours de provisions techniques par habitant, on produit un second indicateur intéressant de niveau relatif de développement de l'assurance-vie dans 13 pays de l'Union européenne : le Luxembourg et l'Irlande ne figurent pas en effet dans le tableau ci-dessous, car, on l'a dit, le calcul de cet indicateur en ce qui les concerne n'aurait pas grand sens.

Globalement, pour ces 13 pays, les provisions sur supports traditionnels progressent d'un peu plus de 9% par an entre 1997 et 2000, alors que les encours correspondant aux supports en unités de compte augmentent de plus de 32% ! Au cours de la période étudiée, la différence de dynamisme entre les deux types de supports est donc bien marquée.

Fin 2000, s'agissant des **provisions d'assurance-vie par tête**, c'est le Danemark qui vient largement en tête devant le Royaume-Uni et les Pays-Bas et, un peu plus loin, la France et la Suède⁸. L'Allemagne et la Belgique se situent beaucoup plus loin avec des encours de plus de 40% inférieurs à ceux qui sont observés dans les pays qui les précèdent. C'est, sans surprise, la Grèce qui ferme la marche avec des provisions plus de quatre fois inférieures à celles du Portugal qui la précède immédiatement.

⁸ S'agissant du Danemark, il faut rappeler que nous n'avons pas été capables de vérifier si les chiffres qui nous ont été transmis par l'autorité de contrôle ne concernaient pas au moins certains des fonds de pension de ce pays.

Tableau 9
Encours de provisions techniques par habitant
pour l'ensemble de l'assurance-vie
(montants en euros)

	1997	2000	Croissance annuelle (en %)
Danemark	14 195	19 388	11.0
Royaume-Uni	7 241	12 330	19.4
Pays-Bas	8 785	11 859	10.5
France	7 837	10 829	11.4
Suède	6 559	9 997	15.1
Belgique	4 004	6 309	16.4
Allemagne	4 774	6 026	8.1
Autriche	3 090	4 044	9.4
Finlande	1 782	3 819	28.9
Italie	1 652	3 124	23.7
Espagne	1 153	1 911	18.3
Portugal	806	1 533	23.9
Grèce	227	371	17.7
Ensemble	4 821	7 191	14.3

Les niveaux atteints sont une chose, les **rythmes de croissance** en sont évidemment une autre. Globalement, pour les 13 pays, la croissance des encours de provisions par habitant s'est effectuée à un rythme annuel moyen de 14,3%, ce qui est évidemment considérable. Mais la dispersion des performances nationales sur les trois années de la période est considérable.

La croissance en Finlande ressort à près de 29%, mais elle partait d'assez bas. Le rythme de croissance est encore au voisinage de 20% par an, ou même supérieur, pour le Royaume-Uni, l'Italie et le Portugal. Il n'est pas douteux que le rythme de croissance atteint au Royaume-Uni doit beaucoup aux plus-values sur actions dans une conjoncture très porteuse et pour un pays où nous savons que les supports en unités de compte étaient déjà très développés en 1997.

Dans la seconde moitié du tableau des montants, l'Allemagne a un encours par tête qui ne progresse que de 8,1% par an et l'Autriche, de 9,4% : ce sont toutefois des rythmes encore non négligeables, qui doivent au moins assurer le maintien de la part de l'assurance vie dans le total du patrimoine financier des ménages.

En ce qui a trait aux **montants par tête sur supports en unités de compte**, le développement a été rapide entre 1997 et 2000, mais la dispersion fin 2000 est beaucoup plus forte que pour l'ensemble des encours de provisions de l'assurance-vie. La croissance de l'encours par habitant pour les neuf pays européens pour lesquels nous possédons l'information ressort, on l'a dit, à 32,3% en moyenne annuelle, ce qui traduit en partie le fait que certains pays partaient de niveaux très modestes : on atteint ainsi des taux de croissance annuelle supérieurs

à 100% dans des pays où les unités de compte étaient encore pratiquement inexistantes en 1997 : Finlande, Italie, Belgique, Autriche. Toutefois, même avec de tels taux, les disparités de niveaux fin 2000 entre ces quatre pays restent encore importantes.

Tableau 10
Encours par habitant des provisions techniques
sur supports en unités de compte
(montants en euros)

	1997	2000	Croissance annuelle (en %)
Royaume-Uni	3 106	5 807	23.2
Pays-Bas	2 521	4 151	18.1
France	787	2 333	43.7
Suède	662	1 879	41.6
Belgique	118	1 288	122.1
Italie	73	859	128.0
Finlande	27	625	185.7
Espagne	28	341	129.7
Danemark	0	291	ns
Portugal	63	183	42.8
Allemagne	63	130	27.4
Autriche	13	127	115.9
Grèce	21	69	48.3
Ensemble	813	1 881	32.3

Dans un pays comme le Danemark, malgré le fort développement de l'assurance vie, l'assurance en unités de compte est encore très faible. En dépit de son développement récent, elle reste encore marginale en Autriche et en Allemagne et même au Portugal. A l'opposé, l'engagement du Royaume-Uni et même des Pays-Bas dans cette voie est tout à fait spectaculaire.

Finalement un indicateur intéressant du développement relatif de l'assurance vie en unités de comptes est évidemment **la part des réserves correspondant aux supports en unités de compte dans le total des encours**. Globalement, pour les 15 pays de l'Union, la part de ces réserves pour unités de comptes dans le total passe de 17% fin 1997 à plus de 26% fin 2000. Si la progression n'est pas plus importante encore entre les deux dates, c'est que, déjà en 1997, les réserves sur unités de comptes étaient fort élevées au Royaume-Uni dans un montant total de provisions qui pesait lourd dans la moyenne européenne. Mais la montée dans certains pays est particulièrement spectaculaire : ainsi en est-il, par exemple, de l'Italie, où la part des encours sur unités de compte passe de moins de 5% fin 1997 à près de 28% fin 2000 : il s'agit d'une assurance vie encore jeune et dans laquelle les supports en unités de compte ont tout de suite pris une part considérable entre 1997 et 2000.

Tableau 11
Part des réserves correspondant aux supports en unités de
compte dans le total des réserves techniques concernant l'assurance-vie
(en %)

	1997	2000	Croissance en points de %
Irlande	63.6	77.5	13.8
Luxembourg	43.0	63.4	20.3
Royaume-Uni	42.9	47.1	4.2
Pays-Bas	28,7	35,0	6,3
Italie	4.4	27.5	23.1
France	10.0	21.5	11.5
Belgique	2.9	20.4	17.5
Suède	10.1	18.8	8.7
Grèce	9.3	18.5	9.2
Espagne	2.4	17.9	15.4
Finlande	1.5	16.4	14.9
Portugal	7.8	12.0	4.1
Autriche	0.4	3.1	2.7
Allemagne	1.3	2.2	0.8
Danemark	0.0	1.5	1.5
Ensemble	17,1	26,4	9.3

Déjà à un très haut niveau en 1997, la part des unités de compte en Irlande a encore fortement progressé au cours des trois années suivantes. La progression a été plus forte encore au Luxembourg qui partait de plus bas que l'Irlande. On notera aussi la progression très forte intervenue, au cours de la période étudiée, en France, en Espagne, en Belgique et en Finlande.

Enfin, on peut résumer ces observations concernant la fin de période, soit l'année 2000, dans un tableau à double entrée en fonction du niveau de réserves techniques par habitant et de la part qu'y occupent les réserves correspondant aux supports en unités de compte.

Tableau 12
L'assurance-vie en Europe fin 2000 selon les provisions par
habitant et la part des supports en unités de comptes dans le total des provisions

Proportion de réserves sur U.C	0-10 %	10-40 %	+ 40 %
Montant de réserves totales par habitant (en euros)			
0 - 4 000		Finlande Italie Espagne Portugal Grèce	
4 000 – 10 000	Autriche Allemagne	Belgique	
+ 10 000	Danemark	France Suède Pays-Bas	Royaume-Uni

La dispersion des situations est assez considérable. Trois groupes apparaissent :

- parmi les pays à **encours par tête élevé** (où l'on ne fait figurer évidemment ni le Luxembourg, ni l'Irlande), le Danemark fait curieusement exception en raison de la quasi-inexistence des supports en unités de compte, alors que le Royaume-Uni se caractérise à la fois par un développement très important de l'assurance vie et par une proportion considérable d'encours de provisions sur les supports en unités de compte ; trois pays à assurance vie bien développé, font également jouer un rôle considérable aux supports en unités de compte : la Suède, la France et les Pays-Bas ; la Belgique aurait pu rejoindre ce groupe si l'assurance vie s'y était développée de façon soutenue depuis plus longtemps, mais l'accélération de son développement y est récente ; elle a d'ailleurs été accompagnée d'une forte croissance de la part des supports en unités de compte ;
- le second groupe rassemble les pays dans lesquels le développement de l'assurance vie est **relativement récent**, mais où la part prise par les supports en unités de compte est loin d'être négligeable : il s'agit de pays de l'Europe du sud (y compris, à un niveau très modeste, la Grèce) auxquels il faut adjoindre la Finlande (bien développée, d'autre part, en matière de fonds de pension) ;
- l'Autriche et l'Allemagne, enfin, sont des pays à **assurance vie assez traditionnelle**, à développement plus lent et où les supports en unités de compte étaient encore très marginaux à la fin de la période étudiée.

2.2 Le montant des primes par habitant et le rapport des provisions aux primes

Le **montant des primes d'assurance vie par habitant** est évidemment une grandeur susceptible de fluctuer d'une année à l'autre beaucoup plus fortement que le montant des provisions. L'évolution du montant des primes au cours des trois années de la période étudiée constitue tout de même un indicateur tout à fait intéressant du dynamisme de l'assurance-vie dans les différents pays.

Tableau 13
Les primes d'assurance vie par habitant
 (montants en euros)

	1997	2000	Taux de croissance annuel moyen (en %)
Royaume-Uni	1 440	2 442	19.3
Suède	802	1 671	27.7
France	1 358	1 545	4.4
Pays-Bas	1 095	1 439	9.6
Danemark	1 065	1 308	7.1
Belgique	612	1 257	27.1
Finlande	369	813	30.2
Allemagne	571	705	7.3
Italie	342	690	26.4
Autriche	421	617	13.6
Espagne	299	602	26.3
Portugal	200	362	21.9
Grèce	87	125	12.8
Ensemble	785	11 88	14.8

Le Royaume-Uni apparaît comme assez détaché en 2000 : le montant de prime par tête y a connu une croissance largement supérieure à la moyenne entre 1997 et 2000. Ensuite, cinq pays apparaissent assez groupés avec des primes au voisinage ou au-dessus de 1300 à 1700 euros, par ordre décroissant : la Suède, la France, les Pays-Bas, le Danemark, et la Belgique, la Suède et la Belgique apparaissant ici comme les pays ayant le dynamisme le plus grand. Un autre groupe de pays se situe aux alentours de l'intervalle de 600 à 800 euros, cependant que le Portugal et surtout la Grèce beaucoup plus loin, malgré un rythme de développement rapide en ce qui concerne le premier de ces deux pays.

Ces diverses performances font évidemment référence à des branches « assurance vie » qui, selon les pays, se trouvent à des niveaux de développement et de maturité très différents. Globalement, sur les trois années 1998-1999 et 2000, pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, le **taux de croissance globale du chiffre d'affaires de l'assurance vie** ressort,

on l'a vu, à un peu plus de 15,0% en moyenne annuelle. Ce dynamisme témoigne bien au total de la place prise par l'assurance vie dans le flux de nouveaux placements financiers des ménages européens au cours de la seconde moitié des années 1990.

Au cours des années 1997-2000, **les versements sur les supports en unités de compte** ont été, on le sait, un facteur important de ce dynamisme qu'on a déjà mesuré plus haut dans les encours. On constate en effet presque partout une très forte augmentation de la part des primes sur supports en unités de compte dans le total du chiffre d'affaires : en moyenne, sur l'ensemble des pays de l'Union, la part des supports en unités de compte gagne près de 20 points de pourcentage entre 1997 et 2000, passant de moins de 21% du total du chiffre d'affaires à près de 40%.

Cette progression est d'ailleurs beaucoup plus importante dans certain pays où l'assurance vie en unités de compte était très peu développée et où l'assurance vie en tant que telle était en phase de décollage (Italie, 11 à 56%) ou de re-décollage (Belgique, 11 à 53%). Même dans un pays comme la France où l'assurance vie en 1997 était déjà assez présente, la part des versements sur supports en unités de compte passe de 14 à 42%.

A l'inverse, dans les pays où les supports en unités de compte étaient déjà très développés en 1997, c'est bien sûr une augmentation beaucoup plus modeste qui prévaut (Royaume-Uni, 42 à 44%, Irlande, 86 à 90%, niveau inégalé !).

Tableau 14
Part des primes sur supports en unités de compte dans le total du chiffre d'affaires de l'assurance-vie
(en %)

	1997	2000	Δ en points de %
Luxembourg	40.0	95.2	55.1
Irlande	80.0	90.3	10.3
Italie	11.0	55.8	44.8
Belgique	10.5	52.5	41.9
Grèce	12.0	51.1	39.1
Royaume-Uni	41.5	43.5	2.0
France	14.1	41.8	27.7
Pays-Bas	17.0	40.8	23.8
Suède	32.1	40.2	8.0
Espagne	8.0	39.0	31.0
Finlande	5.4	22.2	16.8
Portugal	10.4	21.3	10.9
Autriche	2.5	12.0	9.5
Allemagne	2.6	6.2	3.6
Danemark	1.5	3.7	2.1
Total	20.9	39,7	18.8

Finalement, seuls trois pays semblent être restés plus ou moins à l'écart du succès des supports en unités de compte : l'Autriche dont la part des versements sur unités de compte semble avoir culminé en 2000 à 12%, l'Allemagne dont la performance est ici moitié moindre, le Danemark dont la part des versements sur unités de compte est inférieure à 4% du total de la collecte.

Au total donc, un mouvement général de grande ampleur qui apparaît bien, mais avec des situations très variables d'un pays à l'autre, comme on l'a d'ailleurs déjà vu en ce qui concerne la composition des encours de réserves techniques.

Le rapport du **montant des provisions à celui du chiffre d'affaires** de l'année constitue, on le sait, un bon indicateur du degré de maturité du secteur, mais doit aussi refléter les différences dans la durée moyenne des contrats : on sait en effet qu'à cet égard des écarts importants existent entre les différents pays de l'Union.

Le tableau ci-dessous fait ressortir une forte dispersion des situations en fin 2000: un rapport proche de 15 pour un pays comme le Danemark où l'assurance-vie est ancienne et 3 pour la Grèce où le développement de l'assurance vie est tout récent.

Tableau 15
Rapport des provisions au chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'assurance-vie

	1997	2000	Croissance en points de %
Danemark	13.3	14.8	1.5
Allemagne	8.4	8.6	0.2
Pays-Bas	8.0	8.2	0.2
France	5.8	7.0	1.2
Autriche	7.3	6.6	-0.8
Suède	8.2	6.0	-2.2
Royaume-Uni	5.0	5.0	0.0
Belgique	6.5	5.0	-1.5
Finlande	4.8	4.7	-0.1
Italie	4.8	4.5	-0.3
Portugal	4.0	4.2	0.2
Luxembourg	3.0	3.9	0.9
Irlande	5.9	3.6	-2.3
Espagne	3.9	3.2	-0.7
Grèce	2.6	3.0	0.4
Total	6.1	6.0	-0,1

De façon générale, les pays les plus « mûrs » de ce point de vue sont évidemment en haut de tableau : Danemark, Allemagne, Suède. Il s'agit aussi de pays dans lesquels les contrats pourraient avoir une durée plus longue qu'ailleurs. En bas du tableau, on trouve au contraire les pays où l'assurance vie s'est développée récemment. C'est évidemment le cas du Luxembourg et de l'Irlande pour les raisons que l'on sait. Mais, de façon plus significative, c'est, comme on l'a dit, le cas de la Finlande, du Portugal, de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce.

Globalement, pour l'ensemble des pays, ce rapport paraît assez stable sur la période et fait toujours ressortir une moyenne proche de 6 : sept pays de l'échantillon font en effet apparaître une baisse de ce rapport et 7 pays, une hausse, le rapport étant constant pour le Royaume-Uni. Le processus de « maturation » de l'assurance vie voudrait sans doute que l'on assiste à une lente augmentation générale de ces ratios. Si l'on assiste à des diminutions, c'est que certains pays font apparaître des redémarrages de la collecte (Belgique, mais c'est aussi vrai dans une certaine mesure, du Royaume-Uni et de la Suède) et que des pays « jeunes », en ce qui concerne l'assurance vie, se situe dans une phase de démarrage avec accélération (Espagne, Irlande, Italie, Finlande).

S'agissant de l'assurance vie sur supports en unités de compte, comme elle est, de façon générale, plus récente en Europe que l'assurance vie sur supports en monnaie nationale, il n'est pas étonnant de constater que le **rapport provisions/primes pour les supports en unités de compte** est très sensiblement plus faible que pour les supports en monnaie nationale, exception faite du Royaume-Uni où c'est la relation inverse qui prévaut. Pour l'ensemble des pays de l'Union, le ratio concernant les supports en unités de compte est 3,4 points inférieurs à celui qui concerne les supports en monnaie nationale. En ce qui concerne le Royaume-Uni, il s'agit du pays où, de loin, l'assurance en unités de compte a la plus grande ancienneté : il n'est donc pas étonnant de constater que le rapport provisions/primes y est plutôt plus élevé pour les unités de compte que pour les supports traditionnels, d'autant plus que les provisions sur les unités de compte ont largement profité de la bonne tenue des marchés boursiers, au moins jusqu'aux premiers mois de l'année 2000.

Tableau 16

Rapport des provisions aux primes d'assurance sur supports en unités de compte et sur supports en monnaie nationale fin 2000

	Supports U.C	Supports monnaie nationale ou devise	Différence en points de %
Luxembourg	2.6	29.6	27.0
Danemark	6.1	15.2	9.1
Belgique	2.0	8.4	6.4
Allemagne	3.0	8.9	5.9
France	3,6	9,4	5,8
Autriche	1.7	7.2	5.5
Irlande	3.1	8.4	5.3
Suède	2.8	8.1	5.3
Italie	2.2	7.4	5.2
Grèce	1.1	4.9	3.9
Espagne	1.5	4.3	2.8
Portugal	2.4	4.7	2.4
Pays-Bas	7.1	9.0	2.0
Finlande	3.5	5.1	1.6
Royaume-Uni	5.5	4.7	-0.7
Ensemble	4.0	7.4	3.4

Au total, l'écart entre les deux ratios, pour un pays donné, est en général d'autant plus important que l'assurance vie traditionnelle a plus d'ancienneté dans le pays considéré par rapport à l'assurance sur unités de compte.

Les « prestations » (sorties des contrats sous la forme de rachats, sinistres et arrivées à échéance) constituent une autre information qui, dans l'enquête, a fait l'objet de réponses précises. Le montant de ces prestations peut être utilisé dans la construction d'indicateurs significatifs.

3 Le montant des prestations pour chacune des deux grandes catégories d'assurance-vie

3.1 La décomposition des prestations selon le support

Globalement, les montants de prestations de l'assurance vie ont crû dans l'ensemble de l'Union européenne de plus de 19% en moyenne annuelle, de 1997 à 2000 : c'est considérable, mais cela constitue bien une indication de la montée en régime de l'assurance vie en Europe au cours de cette période : si la progression est si forte, c'est que les prestations de 1997 étaient encore modestes correspondant à des générations de contrats peu nombreuses. En 2000, on commence à avoir des sorties sur des générations déjà plus importantes.

Tableau 17
Le montant des prestations de l'assurance-vie

Pays	1997 (montants en millions d'euros)	Parts en % 1997	2000 (montant en millions d'euros)	Parts en % 2000	Taux de croissance annuel moyen
Autriche	2 682	1,7	2 982	1,1	3,6
Belgique	3 298	2,0	4 722	1,7	12,7
Allemagne	28 855	17,8	39 114	14,2	10,7
Danemark	3 363	2,1	4 800	1,7	12,6
Espagne	5 640	3,5	12 941	4,7	31,9
Finlande	534	0,3	1 191	0,4	30,7
France	31 434	19,4	46 789	17,0	14,2
Royaume Uni	66 077	40,7	121 484	44,0	22,5
Grèce	342	0,2	700	0,3	27,0
Irlande	1 632	1,0	3 247	1,2	25,8
Italie	6 119	3,8	13 315	4,8	29,6
Luxembourg	580	0,4	2 410	0,9	60,8
Pays-Bas	7 352	4,5	14 309	5,2	24,9
Portugal	591	0,4	1 699	0,6	42,2
Suède	3 857	2,4	6 097	2,2	16,5
Total	162 356	100	275 800	100	19,3

Les « parts de marché » des différents pays dans les prestations connaissent certes des changements entre 1997 et 2000 : celle du Royaume-Uni a encore augmenté, celles de l'Allemagne et de la France ont, en revanche, reculé, mais ces trois pays viennent très nettement en tête. Les Pays-Bas et l'Italie qui les suivent ont en effet des parts qui se situent seulement aux alentours de 5% du total.

On ne dispose malheureusement que pour 10 pays sur les 15 de la ventilation des prestations entre les supports unités de compte et les supports traditionnels. Globalement, en 2000, 28% des prestations ont concerné les unités de compte et 72% les supports traditionnels. Mais cette répartition doit évidemment beaucoup à celle des prestations du Royaume-Uni qui pèsent très lourd dans celles des dix pays. En dehors du Royaume-Uni et de l'Irlande (dont l'assurance vie récente à l'international a démarré tout de suite en unités de compte), la part des prestations concernant les supports en unités de compte ne dépasse 20% dans aucun des 8 autres pays et est même inférieure à 10% pour 4 d'entre eux.

Tableau 18
Décomposition des prestations selon la nature du support

Pays	Montants prestations unités de compte (en millions d'euros)	Pourcentage des prestations	Montants prestations supports à taux garanti	Pourcentage des prestations	Total des prestations (en %)
Autriche	50	1,7	2 932	98,3	100
Belgique	649	13,8	4 073	86,3	100
Allemagne	1 956	5,0	37 158	95,0	100
Espagne	2 106	16,3	10 835	83,7	100
Finlande	24	2,0	1 167	98,0	100
France	5 295	11,3	41 494	88,7	100
Royaume-Uni	54 668	45,0	66 816	55,0	100
Irlande	2 873	88,5	375	11,5	100
Italie	2 370	17,8	10 944	82,2	100
Portugal	147	8,7	1 552	91,4	100
Total	70 138	28,3	177 347	71,7	100

3.2 Le rapport des prestations aux provisions et le montant des prestations par habitant

Il est évidemment intéressant de rapporter **le montant des prestations observées au cours d'une année donnée à celui des encours de provisions**. C'est ce qui a été fait dans le tableau ci-dessous pour l'année 2000.

Il est surprenant de voir apparaître la Grèce et l'Espagne en tête de ce classement

Tableau 19
Rapport des prestations de l'année 2000 à l'encours de provisions
à la fin de l'année (en %)

Grèce	17,9
Espagne	17,1
Royaume-Uni	16,5
Luxembourg	11,4
Portugal	11,1
Autriche	9,1
Irlande	7,9
Allemagne	7,9
Pays-Bas	7,5
Italie	7,4
Belgique	7,3
France	7,3
Finlande	6,0
Danemark	5,0
Suède	3,7
Ensemble pondéré	10,2

En revanche, la valeur élevée du ratio pour le Royaume-Uni donne une bonne idée de la maturité atteinte par l'assurance vie dans ce pays.

De façon générale, des durées moyennes de contrats différentes d'un pays à l'autre pourraient peut-être expliquer les écarts observés dans ces ratios : une durée moyenne spécialement longue au Danemark peut-elle, au moins en partie, rendre compte de la faiblesse de son ratio ? A contrario, on dit souvent que la durée moyenne des contrats d'assurance vie est nettement plus longue en Allemagne qu'en France : cela ne se reflète pas dans la valeur de leurs ratios. D'autres considérations interviennent certainement et, en particulier, la « démographie » des contrats : les générations nombreuses de contrat, s'il s'en présente pour une raison ou pour une autre, se traduisent naturellement, avec un décalage assez facile à prévoir, par des sorties importantes.

Les **prestations par habitant** apparaissent presque aussi dispersées que les primes, même si on laisse de côté le Luxembourg et l'Irlande dont la situation doit évidemment faire l'objet d'un commentaire spécifique.

Tableau 20
Les prestations par habitant au cours de l'année 2000
(montants en euros)

	Prestations non U.C	Prestations U.C	Ensemble
Royaume-Uni	1 117	913	2 030
Danemark	902	ε	902
Pays-Bas	nd	nd	902
France	700	90	790
Suède	nd	nd	688
Allemagne	453	24	477
Belgique	398	63	461
Autriche	363	6	369
Espagne	271	53	324
Italie	190	41	231
Finlande	225	5	230
Portugal	155	15	170
Grèce	nd	nd	66
Ensemble pondéré	nd	nd	731

A part le Royaume-Uni, les prestations à partir des supports en unités de compte sont faibles. Dans les pays où l'apparition de ces contrats est assez récente (France, Espagne, Italie, Belgique, Finlande), leur poids relatif dans le total des prestations est un peu inférieur à ce qu'il est dans les encours de provisions. En Irlande (chiffre ici non fourni), leur part en 2000 est, au contraire, un peu supérieure dans les prestations à ce qu'elle est dans les encours de provisions.

On peut aussi vouloir rapprocher **les prestations du montant des chiffres d'affaires** : du point de vue des sociétés d'assurance, cet indicateur a évidemment une très grande importance puisque l'excédent du chiffre d'affaire sur les prestations correspond aux entrées nettes de trésorerie.

Tableau 21
Ratio prestations /primes versées en 2000
 (en %)

	Supports non U.C	Supports U.C.	Total assurance vie
Royaume-Uni	80,9	86,0	83,1
Danemark	68,6	ε	68,6
Allemagne	68,4	39,3	67,5
Pays-Bas	nd	nd	62,2
Autriche	66,5	8,3	59,5
Espagne	72,9	23,7	54,5
Grèce	nd	nd	53,0
France	77,5	13,8	50,9
Suède	nd	nd	47,6
Portugal	54,4	19,1	46,9
Luxembourg	nd	nd	44,4
Belgique	66,4	9,6	36,6
Italie	62,0	10,6	33,4
Irlande	33,9	28,0	28,5
Finlande	34,5	2,9	28,3
Total pondéré	Nd	Nd	61.5

De façon générale, comme on pouvait s'y attendre, la part des prestations dans les primes recueillies est nettement plus élevée dans les pays où l'assurance-vie est plus ancienne : de ce point de vue, Espagne, Grèce et Portugal paraissent avoir des prestations relativement importantes compte tenu de la « jeunesse » de leurs encours d'assurance vie. Le faible poids des prestations par rapport aux primes en Irlande et en Finlande est évidemment dû à la très forte croissance des chiffres d'affaires au cours des années récentes.

La **part des prestations sur supports U.C. dans le total du chiffre d'affaires** varie beaucoup d'un pays à l'autre, mais, comme on pouvait le penser en raison de la montée en régime récente des contrats multi-supports, cette part en ce qui les concerne est partout bien inférieure à ce qui est observé pour les supports traditionnels. C'est en Irlande que les deux parts se rapprochent le plus parce que, dans les deux cas, on a affaire à des contrats plutôt récents.

4 Réévaluations et autres facteurs de variation des encours de provisions

Qu'il s'agisse des supports en unités de compte ou des supports en monnaie, les autres informations du compte technique demandées dans l'enquête sont beaucoup plus difficiles à exploiter. Ainsi en est-il des « **produits crédités** » (intérêt garanti et participation au bénéfice) sur les supports en monnaie nationale (pour plus de simplicité, nous n'avions pas demandé ce poste, assez secondaire, en ce qui concerne les supports en unités de compte – « solde financier »). Cette rubrique est vraisemblablement renseignée pour seulement un petit tiers des pays de l'échantillon. Les rendements apparents des contrats traditionnels paraissent alors assez stables, avec toutefois une certaine décroissance entre 1997 et 2000. Les niveaux semblent se situer entre 4,5 et 6%. Mais il faut bien reconnaître l'échec partiel de l'enquête dans ce domaine.

Le questionnaire d'enquête ne comportait pas d'interrogation sur les **commissions d'acquisition et de gestion** car ce poste n'était pas clairement isolé dans la présentation des comptes contenue dans la Directive de 1991. Pourtant, comme le montre l'exemple français, il est parfaitement possible de faire apparaître des charges nettes d'acquisition et de gestion dans le compte technique correspondant aux supports en unités de compte et dans celui qui correspond aux supports traditionnels. On rappellera que ces deux comptes techniques – indépendamment du « solde financier » mentionné plus haut - doivent également faire référence au « solde de réassurance » avant de déboucher sur le résultat technique proprement dit⁹. Mais, dans la présente enquête, on demandait directement le montant des primes acquises nettes de réassurance.

Finalement, dans cet ensemble d'informations autres que les primes, les prestations et les encours ou les variations de provisions techniques, ce sont les « **réévaluations** » **associées aux supports en unités de compte** (« ajustement ACAV » dans le rapport français de la Commission de Contrôle des Assurances - CCA) qui paraissent a priori le plus directement exploitables. Elles sont vraisemblablement disponibles pour 7 pays de l'échantillon. On a affaire à des plus-values croissantes de 1997 à 1999, ce qui est assez logique compte tenu de l'évolution du marché. En 2000, ce sont, très normalement, des moins values qui apparaissent : ces moins-values sont comprises entre 3 et 6% de l'encours des provisions de début d'année sur les contrats en unités de compte ; elles restent donc relativement modestes, ce qui, là encore, est conforme aux caractéristiques de l'année 2000 au cours de laquelle le marché a seulement commencé à s'infléchir. Le même exercice reconduit pour 2001 devrait évidemment conduire à des résultats tout à fait différents.

⁹ Si l'on note A = solde de souscription

B = charges nettes d'acquisition et gestion

C = solde financier

D = solde de réassurance

Le résultat technique est donné par la somme algébrique : A-B+C+D.

Les informations obtenues auprès de 12 des 15 autorités de contrôle nationales des pays de l'Union européenne¹¹ montrent qu'une telle distinction est dès maintenant possible dans une majorité de pays :

- des informations apparemment fiables existent sur la **ventilation du chiffre d'affaires** (primes acquises moins réassurance) entre les supports en unités de compte et les supports en monnaie ;
- il en est de même en ce qui concerne les **encours de provisions** en fin d'année et donc les variations d'encours d'une année sur l'autre ;
- des informations existent également sur la **ventilation des « prestations »** à partir des deux grandes catégories de supports, ce qui permet de calculer des ratios assez significatifs, notamment en ce qui concerne le niveau de maturité de l'assurance vie sur chacun des deux types de support dans les différents pays considérés ;
- enfin, certains pays (sept sur douze) paraissent également capables de fournir le montant des **« réévaluations »** dont bénéficient les souscripteurs de contrats en unités de compte, mais ces « réévaluations » n'ont pas pu faire l'objet d'une quelconque appréciation de notre part car la composition des « supports » utilisés dans le cadre de ces contrats n'est généralement pas disponible.

En revanche, d'autres informations sur les deux catégories de supports ne pourront probablement pas être obtenues sans que des **comptes techniques séparés soient établis pour les supports en unités de compte et pour les autres supports de l'assurance vie**. Ces informations sont les suivantes :

- le montant des **« produits crédités »** sur les supports en monnaie nationale et le **solde financier** concernant les supports en unités de compte ; s'agissant des « produits crédités », certains chiffres qui nous ont été fournis n'étaient manifestement pas plausibles et résultaient probablement de malentendus ;
- les **charges nettes d'acquisition et de gestion** des contrats pour chacune des deux catégories de support ; pour des raisons diverses, nous n'avons pas souhaité faire figurer cet item dans notre questionnaire d'enquête ;
- enfin, le **résultat technique** lui-même : il s'agit évidemment là d'une information qui ne concerne pas directement les ménages, mais qui est certainement intéressante, par exemple pour comparer, du point de vue des sociétés, la rentabilité des deux grandes catégories de supports. Là encore, ce résultat technique, pour chacune des deux grandes catégories d'assurance, n'était pas demandé dans l'enquête parce que l'on nous avait averti que cette information, dans la très grande majorité des pays, n'était pas disponible ; une modification de la Directive de 1991 serait sans doute nécessaire pour que soient établis des comptes techniques complets pour chacune de ces deux grandes catégories de supports des contrats d'assurance vie.

¹¹ On rappellera qu'en ce qui concerne la Grèce, les Pays-Bas et la Suède, nous avons, là où cela était possible, pallié cette absence d'informations en recourant aux publications d'EUROSTAT ou à celles du Comité Européen des Assurances (CEA).

Rappelons enfin, pour finir, le **délicat problème du traitement des informations concernant les fonds de pension**. Dans ce qui précède, nous avons conservé une acception relativement restreinte des statistiques ayant trait à l'assurance vie : les informations concernant les fonds de pension qui ne sont pas gérés par les compagnies d'assurance ne sont en principe pas prises en compte dans les statistiques présentées. Mais, pour les fonds de pension gérés par des sociétés d'assurance-vie, un problème se pose déjà : la distinction entre supports en unités de compte et supports à taux garanti qui a été au cœur de la présente étude a-t-elle un sens en ce qui les concerne ? Peut-on dire que les fonds à cotisations définies correspondent à des supports d'assurance en unités de compte et que les fonds à prestations définies sont en fait des supports à taux garanti ? La réponse à cette question devient encore plus incontournable si, comme le souhaitent certains, on ne fait plus de distinction entre les fonds de pension dits « autonomes » et l'ensemble des contrats, individuels ou collectifs, d'assurance vie. Il serait naturellement souhaitable que des réponses aussi définitives que possible à de telles questions puissent être rapidement fournies.
